

Réunion du 2 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et M. Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Marlène LE DIEU DE VILLE.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PETITS MATÉRIELS POUR LE SERVICE PATRIMOINE VÉGÉTAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 28 NOVEMBRE 2024 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 17 septembre 2024 pour une remise des offres le 23 octobre 2024.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Les délais de livraison et de garantie sont proposés par le candidat dans le CCTP.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	FOURNITURE ET LIVRAISON DE 31 DEBROUSSAILLEUSE A DOS
02	FOURNITURE ET LIVRAISON DE 4 SOUFFLEURS A MAIN

Il a été remis 2 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 28 novembre 2024 à 14h30 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Lot(s)	Attributaire	Montant HT
01	CHRESTIA ET FILS 64300 SAINT-BOES	15 190,00 €
02	CHRESTIA ET FILS 64300 SAINT-BOES	880,00 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** le Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT